

MERICOURT

actualités



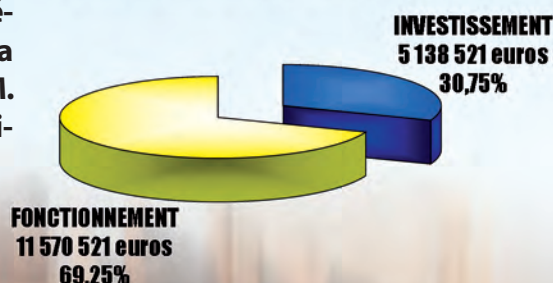
Les finances communales étranglées par la politique du gouvernement

BUDGET 2010 :

croire aux hommes et non obéir aux chiffres

Un contexte difficile et préoccupant que celui dans lequel ce budget 2010 a été élaboré. En premier lieu du fait de la réforme dite territoriale. Car, bien caché derrière un charabia technique repoussant pour le citoyen, le gouvernement de M. Sarkozy renforce son travail de sape des institutions républicaines.

DONNÉES FINANCIÈRES GÉNÉRALES



Deux décisions touchent au cœur même des libertés publiques : la suppression de la taxe professionnelle et la réforme des domaines d'intervention des régions, départements et communes.

La première rend les collectivités territoriales soumises à toutes les orientations malsaines d'une politique gouvernementale uniquement tournée vers le «tout pour la finance» la deuxième prive des collectivités telles que la région d'un droit historique : lever l'impôt.

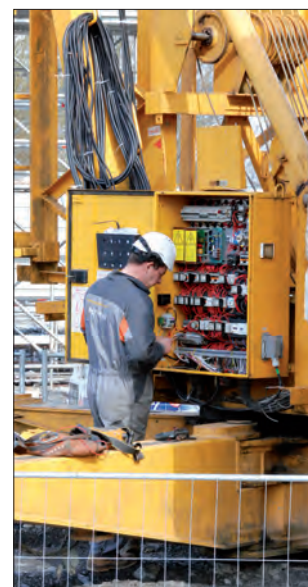
Le tout empêche les collectivités locales, c'est-à-dire chacun d'entre nous, de mener les politiques locales décidées lors de chaque élection.

Mais le droit à s'administrer librement constitue un contre pouvoir insupportable à ce gouvernement, déjà oppresseur d'un nombre croissant de nos concitoyens qu'il place dans la misère, la précarité, le chômage, l'absence d'espoir et d'avenir.

Derrière les libertés des communes des départements et des régions, c'est donc la liberté tout court que tente de frapper le régime de M. Sarkozy. Et il n'est pas inutile de constater que les tentatives de mise au pas des communes ont toujours été le fait des régimes autoritaires, comme le soit disant «état français» du maréchal Pétain, auteur en son temps d'une mise au pas des collectivités locales qui, selon les pages historiques du site du ministère de l'intérieur lui-même, «a détruit les autonomies locales et ramené les collectivités concernées à l'époque centralisatrice du Premier empire» Parmi les réformes du régime de vichy, la suppression du département et des conseils municipaux des villes de plus de 2.000 habitants. Cherchez l'erreur ?

Le budget 2010 de la ville, tant par ses choix que par les actions qu'il met en place, exprime ce combat entre ceux qui croient en l'Homme et ceux qui n'obéissent qu'aux chiffres. Entre ceux qui ont au cœur les convictions fortes de l'intérêt général, et ceux qui n'ont que des intérêts sordides de profits spéculatifs à court terme.

On verra aussi dans les pages qui suivent les conséquences très concrètes des choix gouvernementaux sur le budget méritocratique. Car il ne s'agit pas que de se lamenter, mais de revendiquer d'autres choix politiques nationaux. Et ils sont possibles.



DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2010	
5 138 521 €	
(+38,2% sur 2009)	
Travaux	3 981 792 €
Etudes	104 000 €
Acquisitions de terrains et immeubles divers	69 000 €
Modernisation du matériel	301 492 €
Gros entretien et constructions de bâtiments	2 529 800 €
Amélioration et entretien de voirie et réseaux	647 500 €
Ecoquartier	280 000 €
Rénovation voiries cités minières (GIRZOM)	50 000 €
Remboursement Capital des Emprunts	1 036 729 €
Opérations d'ordre	120 000 €

Gros entretien et constructions de bâtiments	2 529 800 €
Médiathèque	2 310 000 €
Pose menuiseries développement durable Ecole Kergomard	60 000 €
Pose menuiseries développement durable et avancées toitures Ecole Mermoz	60 000 €
Hôtel de Ville	29 600 €
Extension Services Techniques	15 000 €
Mise en conformité sécurité bâtiments communaux	15 000 €
Pose menuiseries développement durable Ecole Neveu	14 000 €
Divers travaux d'amélioration des locaux communaux	17 200 €
Rénovation peinture Télé Cohelle	9 000 €

Sur 1 000 euros investis	
Construction de bâtiments HQE et modernisation de l'existant	635 €
Travaux de voirie et de réseaux eau, électricité, éclairage	172 €
Ecoquartier	80 €
Modernisation du matériel	70 €
Etudes de préparation des investissements futurs	26 €
Acquisition d'immeubles bâtis et non-bâtis	17 €

COMPARAISON DES TAUX D'IMPOSITION 2009/2010

	Taux 2009	Taux 2010
Taxe habitation	19,05	19,15
Taxe Foncier Bâti	43,07	43,29
Taxe Foncier Non-Bâti	109,2	109,75

Sur 1 000 euros dépensés

Actions et services en direction des administrés	199 €
Prestations et fournitures techniques	106 €
Le secteur administratif	79 €
L'autofinancement des investissements	78 €
Les intérêts des emprunts	51 €
Les frais de personnel	487 €

Interview expresso du Maire

LIBÉRER LE BUDGET DES VILLES DES MAUVAIS CHOIX GOUVERNEMENTAUX

Les dotations d'Etat ?

Elles représentent 49% de nos recettes. Elles sont en baisse.

Pourtant l'une d'entre elles semble augmenter ?

Elle est liée au fait que Méricourt soit la 12ème des 714 communes les plus pauvres de France de plus de 10.000 habitants. Les difficultés de nos concitoyens se sont donc aggravées à la suite de la crise bancaire de 2008-2009. La commune doit faire davantage, et ne peut demander beaucoup plus aux méricourtois. La progression

de cette dotation d'Etat est loin de compenser les besoins nouveaux.

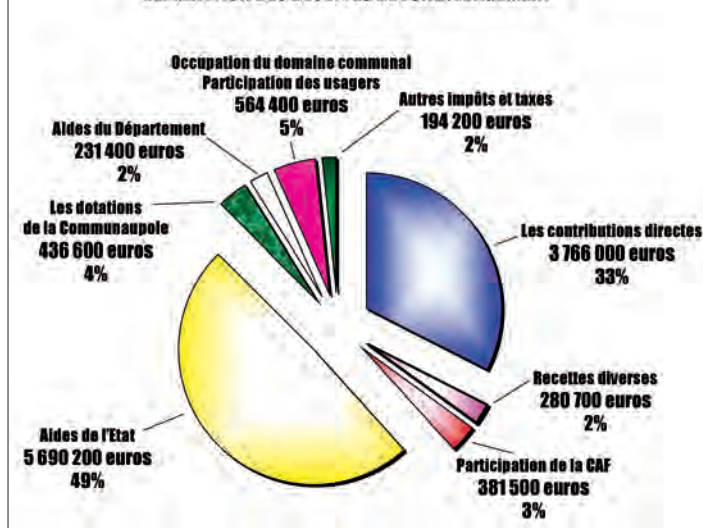


Sur 1 000 euros de recettes

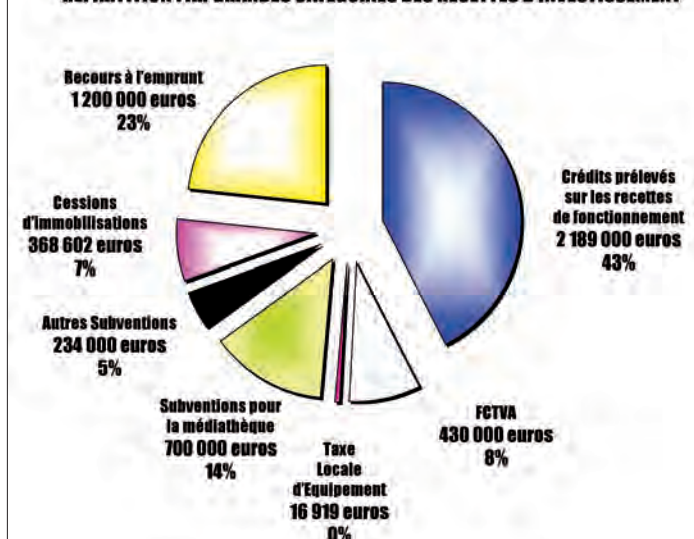
Dotations d'Etat	490 €
Impôts directs	330 €
Participation des usagers	50 €
Reversements de la Communauté	40 €
Participation de la Caisse d'Allocations Familiales	30 €
Reversement de la taxe Professionnelle du Département	20 €
Impôts indirects	20 €
Revettes diverses	20 €



RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



RÉPARTITION PAR GRANDES CATÉGORIES DES RECETTES D'INVESTISSEMENT





Mais la crise est là, est ce que le gouvernement peut verser davantage ?

Oui ! La preuve est que le gouvernement choisit de verser à d'autres, qui n'en ont pas besoin. Ainsi, le bouclier fiscal : 585 millions d'euros pour seulement 16.350 contribuables. Cette somme représente près d'un demi siècle de budget méricourtois ! 3 milliards d'euros pour la baisse de la TVA restauration sans grand effet. 25 milliards d'euros pour les allègements de cotisations urssaf qui en réalité vont essentiellement gonfler les bénéfices des grands groupes industriels, qui sont loin de stopper les délocalisations et de créer des emplois du fait de ces mesures.

«Le bouclier fiscal : 585 millions d'euros. Cette somme représente près d'un demi-siècle de budget de la ville»

Quel impact sur les finances de la ville avec d'autres choix de l'Etat ?

Très sommairement, à grands traits, cette simple vérité : additionnons l'argent consacré au bouclier fiscal, de la baisse de la TVA restauration, des allègements de cotisation dépensés

pour presque aucun effet.

Total : 28 milliards et demi d'euros. Répartis entre les 36.783 communes de France cela fait 777.000 euros de ressources en plus pour Méricourt. Il serait alors possible de décider par exemple d'une baisse des impôts de 21 %.

Pourquoi investir plus que l'an dernier ?

L'équipe municipale se bat pour respecter ses engagements et soutenir le tissu économique local. Les dépenses d'investissement augmentent de 38 %. C'est souvent un vrai casse-tête ! Mais les besoins sont là. Nous voulons travailler à créer les conditions de l'épanouissement des méricourtois. Leur permettre de jouer un rôle de citoyens éclairés, informés. Résister au dogme de l'argent roi c'est aussi cela.

«Pour Méricourt, une augmentation de l'impôt de 0,5%»

Coût annuel du bouclier fiscal	585 000 000,00 €
Coût annuel allègements cotisations URSSAF	25 000 000 000,00 €
Coût annuel de la baisse de la TVA restauration	3 000 000 000,00 €
TOTAL	28 585 000 000,00 €
Soit par commune (36 783 communes en France)	777 125,30 €
Soit une baisse de 21% des impôts locaux à Méricourt	

Coût annuel de la fraude fiscale des gros revenus et impôts sur les sociétés	35 700 000 000,00 €
Soit par commune (36 783 communes en France)	970 557,05 €
Soit une baisse de 25% des impôts locaux à Méricourt	

Les impôts ?

Nous avons limité leur augmentation à 0.5% soit un produit total augmenté de 18.000 euros. Mais je souligne que cet argent, comme tout l'argent de la ville, est intégralement réinjecté dans l'économie locale, par les travaux, les services payés aux entreprises, les services municipaux...

Le budget communal sert aussi à prendre en charge une partie de certains services ?

En effet, le coût réel d'un repas de cantine est par exemple de 7 euros environ. Il n'est facturé que 2.85 euros. C'est une aide réelle que le citoyen ne perçoit pas tous les jours. La ville va développer une action d'information sur ce sujet : l'argent public, chaque jour, est 100% utile. Le service public, contrairement aux grands groupes industriels, ne gaspille pas d'argent pour nourrir des actionnaires.

A ce sujet, que dire de la fraude fiscale ?

Ce serait une source de financement utile. Le syndicat unifié des impôts estime son montant à 37,5 milliards d'euros annuels. Répartie entre toutes les communes, cette somme représenterait une baisse des impôts de 25 %. Au total, avec une répartition plus juste des richesses, cela représente au total 21+25 % = 46% de baisse des impôts locaux.

Vous simplifiez !

Oui, car les 36.783 communes ont une taille et une population très différentes. Mais, même simplifié à très gros traits, cela montre concrètement l'impact local des choix gouvernementaux. Et ce sont ces choix qu'il est donc possible de changer, contrairement à ce que le gouvernement martèle au mépris des difficultés de notre population. Notre budget est un thermomètre des injustices de la politique gouvernementale. Il est temps d'agir tous ensemble pour faire baisser la fièvre financière et spéculative qui accable notre société !

LA VILLE DE MERICOURT ET HIP HOP MERRY CREW
PRESENTENT

LE 15 MAI 2010
À PARTIR DE 17H00



Shows:

- Merry Crew
- Family
- New Style
- Poppin'

Battle:

3 vs 3 (Break)
16 Crews



BATTLE

HHP 2010

HIP HOP PERFORMANCE

ESPACE
JULES LADOUUMÈGUE
AVENUE JEANNETTE PRIN - MÉRICOURT (62680)

Infoline: 03 21 74 65 40 / 03 21 40 42 09



ENTRÉE:

4€

MÉRICOURT ACTUALITÉS N°40 - Mai 2010

Directeur de la Publication : Bernard BAUDE, Maire

Rédaction, Photographies et Conception graphique : Service Communication - Ville de Méricourt



Organisé par la Ville de Méricourt



14^{ÈME} CONCOURS des Façades, Jardins et Quartiers Fleuris

THEME :

"Diversité Végétale"

2010

FAUNE ET FLORE

RÈGLEMENT

- 1) Ce concours est un complément à l'opération d'amélioration de l'environnement et du cadre de vie menée par la Commune. Tout balcon, parterre, façade et jardin fleuri doit être visible de la rue.
- 2) Les concurrents seront répartis en 3 catégories :
 - Catégorie 1 : Immeubles sans jardin, appartements
 - Catégorie 2 : Maisons à usage d'habitation dotées d'un jardin
 - Catégorie 3 : Commerces et entreprises
- 3) Les coupons d'inscription sont à déposer ou à envoyer en Mairie jusqu'au 04 Juin 2010 inclus.
- 4) Ce concours est doté de nombreux lots.
- 5) Les 15 premiers pourront, s'ils le désirent, participer au Concours Départemental. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser en Mairie auprès de Mme Maryse Blaise, Adjointe au Maire déléguée à l'Aménagement et à la Prévention.
- 6) La Ville de Méricourt participera pour la 9^{ème} année consécutive au Concours des Villes Fleuries.

DEPOT DES CANDIDATURES EN MAIRIE JUSQU'AU 04 JUIN 2010 INCLUS
Passage du Jury Fin Juin, Début Juillet 2010

CONCOURS DES FACADES, JARDINS ET QUARTIERS FLEURIS 2010 - BULLETIN D'INSCRIPTION

Je désire participer au Concours des Façades, Jardins et Quartiers Fleuris 2010 organisé par la Ville de Méricourt

NOM : Prénom :

Adresse :

- ☐ CATÉGORIE 1 (IMMEUBLES SANS JARDIN, APPARTEMENTS)
- ☐ CATÉGORIE 2 (MAISONS À USAGE D'HABITATION DOTÉES D'UN JARDIN)
- ☐ CATÉGORIE 3 (COMMERCE ET ENTREPRISES)